

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

ID : 016-211600648-20241126-202473-DE

S<sup>2</sup>LOW

MAIRIE de BRIGUEUIL  
CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 novembre, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

Présents : 12  
Procuration : 01  
Votants : 13

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2024

Pour : 09 Contre : 00  
Abst./Blancs/Nuls : 04

**PRESENTS** : Mmes et M. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., BEAULIEU Cl., OZENNE N., ROCHE D., GOURSAUD Ch., ROCHER Ch., FREMERY Cl., COUTANT M., LAVAUZELLE I., TERNET C. .

**ABSENTS** : JOULIA G. (excusé), GUENE F. .

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

**Affiché le : 27 novembre 2024** M. JOULIA Guillaume a donné procuration à Mme GROS Bernadette.

**OBJET : Motion relative au projet de loi de finances (PLF) 2025**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les Présidents du Conseil Départemental de la Charente et de l'AMF 16 ont fait part aux collectivités que le projet de loi de finances établi par le Gouvernement pour 2025 prévoit de ponctionner les recettes des collectivités.

Monsieur le Maire fait part des éléments suivants évoqués par Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Charente :

« Afin de ramener le déficit de la France à hauteur de 5% du PIB, et ainsi corriger le dérapage des budgets de l'Etat et de la Sécurité Sociale, le projet de loi de finances 2025 prévoit que Régions, Départements et Communes contribuent au redressement à hauteur de 5 milliards d'euros.

Le devoir de responsabilité qu'impose la situation des finances publiques ne peut pas être contesté, et nous devons rester lucides face aux périls que cette situation fait peser sur les Français.

Néanmoins, la reprise en main des budgets locaux par l'Etat est inacceptable. Elle fait peser une grande menace sur les services publics locaux, qui sont indispensables, en particulier sur notre territoire rural.

Si le Projet Loi de Finances était maintenu en l'état, les territoires et les Français les plus fragiles seront les premiers à en faire les frais : rénovation énergétique, inclusion numérique, accès à la culture et au sport, accueil des enfants, eau de qualité et en quantité, solutions à la mobilité pour tous, accès à la formation et à l'emploi.

En Charente, comme partout sur le territoire, une communauté de destin entre décideurs publics devant les comptes de la nation doit exister.

Nous devons collectivement nous battre pour défendre ceux qui, dans notre Département, font vivre le service public, portent les valeurs du vivre-ensemble et déploient des projets structurants ».

Au vu de ce constat et afin de défendre les collectivités, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à déclarer sa ferme opposition à ces mesures financières.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- à l'unanimité, par vote à main levée, avec 9 voix pour et 4 abstentions,
- rappelle le rôle fondamental des collectivités territoriales et des agents territoriaux dans l'animation du territoire et dans son dynamisme,
- rappelle que les collectivités territoriales ne sont pas responsables des déficits et de l'endettement de l'Etat,
- refuse les mesures budgétaires que l'Etat entend imposer dans le PLF 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.  
A BRIGUEUIL le 27 novembre 2024

  
Le Maire  
Robert ROUGIER

